



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°37.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire,

Date de convocation :
15 avril 2026

Date d'affichage :
15 avril 2026

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

Etaient présents :

Madame **THEMIOT**, Monsieur **BERNARD**, Madame **HEBBAR**, Monsieur **LAPORTE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LAGNEZ**, Madame **PEIRE**, Monsieur **CHANAL**, Adjoints au Maire.

Monsieur **SAINTE-BEUVE**, Madame **MARTIN**, Monsieur **GIACALONE**, Madame **LORENZO**, Monsieur **WIESEN**, Monsieur **LICETTE**, Madame **LERNATOWSKA**, Monsieur **BRODIER**, Madame **BIET**, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur **GEBAUER**, Madame **DOS RAMOS**, Monsieur **KOVAC**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **ESNEE**, Madame **LASHAB**, Monsieur **ROMERO**, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **SOUFFRANT** a donné pouvoir à Monsieur **LAGNEZ**
Madame **KATACHE** a donné pouvoir à Madame **THEMIOT**
Secrétaires de séance

Monsieur **SAINTE-BEUVE** et Madame **DOS RAMOS**

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRESENTANT AU COMITE STRATEGIQUE DU GRAND PARIS

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

VU le Contrat de Développement Territorial « Cœur Économique Roissy Terres de France » signé le 27 février 2014 ;

CONSIDERANT que la commune de Le Thillay est signataire du Contrat de Développement Territorial précité ;

CONSIDERANT qu'un comité stratégique est institué dans le cadre de ce contrat afin d'assurer le suivi de sa mise en œuvre ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant pour y siéger ;

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **DESIGNE** Monsieur Fabio LUNAZZI, Maire, en qualité de représentant de la commune de Le Thillay au comité stratégique de la Société du Grand Paris, pour la durée du mandat municipal ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 29 avril 2026*



Le Maire

Fabio LUNAZZI

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*